



## IMMO DE FRANCE PARIS ILE-DE-FRANCE

SAS au capital de 23 486 519,79€uros - RCS 529 196 412

Siège social : 20, rue Treilhard - 75415 PARIS Cedex 08

### VERSAILLES

23, rue Baillet Reviron

Tél : 01 30 24 99 00 - Fax : 01 39 24 87 58

78000 Versailles

N° TVA intracommunautaire FR 45529196412. - Carte professionnelle G5792 & T14346 délivrée par la Préfecture de PARIS

Garanties : GALIAN 89 rue la Boétie - CAUTIALIS 4 rue du Général Foy - 75008 PARIS

[immodefrance-iledefrance.com](http://immodefrance-iledefrance.com)

## PROCES-VERBAL ASSEMBLEE DU 18/05/2015

**Syndicat des Copropriétaires  
7-25 AVE. JEANNE D'ARC**

A rappeler impérativement  
N/Réf. : 3392/AG14953

VERSAILLES, le 18 mai 2015.

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18/05/2015 COPROPRIETE 7-25 AVE. JEANNE D'ARC -92160 ANTONY

L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
LE DIX-HUIT MAI A DIX-HUIT HEURES

Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale, Salle de la Paroisse Saint-Satur - 2 Place de l'Eglise - 92160 ANTONY, sur convocation adressée par le Syndic IMMO DE FRANCE PARIS IDF par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) **Election du président de séance** *Art.24 Majorité simple*
- 2) **Election du premier (ière) scrutateur(trice)** *Art.24 Majorité simple*
- 3) **Election du deuxième scrutateur(trice)** *Art.24 Majorité simple*
- 4) **Election du secrétaire de séance** *Art.24 Majorité simple*
- 5) **Rapport du conseil syndical** *Sans Vote*
- 6) **Information sur les procédures en cours** *Sans Vote*
- 7) **Approbation des comptes de l'exercice clos** *Art.24 Majorité simple*
- 8) **Désignation du syndic** *Art.25 Majorite Absolue*
- 9) **Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice en cours** *Art.24 Majorité simple*
- 10) **Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2016 au 31/12/2016** *Art.24 Majorité simple*
- 11) **Désignation du conseil syndical** *Art.25 Majorite Absolue*
- 12) **Montant des marchés et contrats pour lesquels la consultation du conseil syndical est obligatoire** *Art.25 Majorite Absolue*
- 13) **Montant des marchés et contrats pour lesquels la mise en concurrence est obligatoire** *Art.25 Majorite Absolue*
- 14) **Modalités de consultation des pièces comptables** *Art.24 Majorité simple*
- 15) **Autorisation permanente donnée à la police ou la gendarmerie d'accéder aux parties communes** *Art.25 Majorite Absolue*
- 16) **Décision de procéder aux travaux de rénovation de la salle commune** *Art.24 Majorité simple*
- 17) **Honoraires du syndic pour les travaux de rénovation de la salle commune** *Art.24 Majorité simple*

- 18) **Décision à prendre concernant l'augmentation des frais de réservation de la salle commune** *Art.24 Majorité simple*
- 19) **Décision de procéder aux travaux de mise en peinture des 2 passages traversants sous le bâtiment central** *Art.24 Majorité simple*
- 20) **Honoraires du syndic pour travaux de mise en peinture des 2 passages traversant sous le bâtiment** *Art.24 Majorité simple*
- 21) **Mandat à donner au conseil syndical et au syndic pour le choix de l'entreprise pour la renégociation du contrat de fourniture de gaz** *Art.25 Majorite Absolue*
- 22) **Décision à prendre concernant l'étude de mise en sécurité de la résidence** *Art.25 Majorite Absolue*
- 23) **Décision de procéder aux travaux d'entretien des sous dalles des terrasses privatives entrée 13 avenue Jeanne d'Arc** *Art.24 Majorité simple*
- 24) **Décision de procéder aux travaux d'entretien des sous dalles des terrasses privatives entrée 21 avenue Jeanne d'Arc** *Art.24 Majorité simple*
- 25) **Décision à prendre pour la mise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 7** *Art.24 Majorité simple*
- 26) **Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 9** *Art.24 Majorité simple*
- 27) **Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 11** *Art.24 Majorité simple*
- 28) **Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 13** *Art.24 Majorité simple*
- 29) **Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 21** *Art.24 Majorité simple*
- 30) **Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 23** *Art.24 Majorité simple*
- 31) **Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 25** *Art.24 Majorité simple*
- 32) **Demande de Monsieur BIGO selon courrier ci-joint** *Art.25 Majorite Absolue*
- 33) **Demande de la SCI COFALINE ET ANATHY selon courrier ci-joint** *Art.25 Majorite Absolue*

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émargée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire.

**Sont présents et représentés Soit 122 copropriétaire(s) représentant 59652/101497<sup>èmes</sup> tantièmes.**

**Sont absents** MME AFRIT CHALQI CHIRAZ (186), M/ME AFRIT KHEMAIS (184), M/ME AMSELLEM (395), M. ANTUNES PAUL (346), MME ASSOULY ELISE (490), M/ME AUGUSTE DAVID (656), M/ME AUN MAYSSAM (325), M/ME BANQUY MARC (803), M/ME BARBIERO ORLANDO (454), M/ME BEN JELLOUL HASSEN (423), MME BENHAIM MARTINE (449), M. BENSOUSSAN LAURENT (327), M/ME BERRIH ROBERT (693), M/ME BIDALLIER M C/O MR GONCALVES MAURICE & CHANTAL (223), M/ME BISSIERE JULIE (483), M/ME BLONDEAU DOMINIQUE FRANCE (33), M/ME BLONDEAU DOMINIQUE FRANCE (492), MME BLUM RACHEL (769), M/ME BORDELIER CLAIRE PAULE (409), M/ME BOURSAUS GABRIELLE (467), M. BOUTIN AURELIEN (342), M/ME BOUTTEMY CECILE (228), MME BUON CHRISTIANE (33), M/ME CAMILLERI FRANCOIS JEAN MARC (503), SARL CAP (360), M/ME CAVIGNAC CLAIRE (355), M. CHARLES VINCENT (372), M. CLEMENT PIERRE (225), MME CLERC ELISE (448), M/ML CODOGNOLA/GALLONDE JAIME/T. (396), M/ME COINTEMENT STEPHANE (460), M/ME CROCHEPEYRE GERARD PAUL (207), M/ME DANIEL HERVE (349), M/ME DE CONIHOUT Roland (222), MME DELAPLANE Bénédicte (203), M/ME DEPRez EDMOND (222), MME DESCAMPS AUDE (220), M/ME DULIC HERVE (210), M/ML DUPIN/FOURMENT (460), CTS DZIRI C/O MME DZIRI LILIANE (484), SCI ESCALUP (404), M/ME FAUPIN JEAN (448), M/ME FAURE ROGER AUGUSTE (313), MME FIXOT DEVERGIES Christianne (33), M/ME FONDAIN HERVE RENE (504), M. FOURNIER NICOLAS (231), M/ML FRAYSSE/PRUVOST GUILLAUME/C. (481), M/ME FREBAULT SEVERINE (12), M/ME GAUTIER YANN (497), MME GODARD ALFONSI MARTINE (482), M/ME GONCALVES LOIC LIONEL (451), M/ME GUMEZ Anthony/Aurélie (407), M/ME HACIN ROBERT (224),

MME HAVET ANNE MARIE (477), MME HAVET RENAUD ANNE MARIE (12), M. HUART JACKIE (338), M. IGARZA MATHIEU (188), M/ME JANJI BARGHOUDIAN VASKEN (328), SDC JEANNE D'ARC (918), M/ME JEHANNO PASCAL (12), M/ME JOUAN/NEAU ARELIEN/AURELIE (509), M. KARKOUCHE VINCENT (362), M/ME KESSLER GEORGES (33), MME LAMPTEY MARYSE (451), M/ME LE GLOUET ANNE (332), M/ME LE SAUX MARTINE (228), M/ME LECLERCQ JACQUES (212), M/ME LECOQ DAVID (499), M/ME LEGRAND OLIVIER (508), SCI LES CINQ FANTASTIQUES (579), M/ME LESIMPLE MAURICE (33), M/ME LIDONNE HUGUES (224), M/ME LOISEAU YVES (12), M/ME LOPEZ YOLANDA (219), M. LUO ET M/ME YE SIMON (502), M/ME MAHMOUD H./BOUMAZOUZA DJ. (738), MME MARCIANO ELISABETH (486), M/ME MATHUR DEEPAK (201), M/ME MATHUR SAVITA (187), M/ME MERCIER Jérôme/Chiara (777), M. MICHELON MARC (497), M/ME MONNERIE DIDIER (508), MME MOREAU JACQUELINE (475), M/ME MREJEN ELIE (24), MME NARRADON (487), M/ME NGUYEN XUAN DZUNG (505), CTS NGUYEN/ELIE (99), M/ME PARINI MARINE (194), M/ME PEREIRA VICTOR MANUEL (482), M/ME PERRAUD SYLVIE (304), M/ME PERRIN GERARD SYLVAIN (233), M. PERSON ALEXANDRE (453), M/ME PHAM QUOC DAT (465), M. PINSAC OLIVIER (464), M/ME POITRENAUD SYLVIE (506), MME RELOUZAT PASCALE MARIE (463), M/ME RICHARD PHILIPPE (204), MME RICHARD YOLAINE (209), IND ROHEE (472), M/ME ROUSSEAU FLORENCE (206), M/ML ROY/DEBLAINE STEPHANE/CATHY (691), M/ME SANCHEZ PIERRE (330), STE SCI SUFFREN (470), STE SCI VOLTAIRE (673), IND SELS (537), M. SIBILLE Yannick (33), M. SIBILLE YANNICK (196), M/ME STOURM AURELIE (12), SCI SUFFREN Mr BENSOUSSAN Laurent (186), M/ME TAN HENRI PHILIPPE (199), M. TAUPIN SIMON (195), M/ME TESTELIN CHRISTOPHE (499), M/ME TRAN DAC HUY (489), MME VALENTIN FRANCOISE (12), IND VALLON (352), M/ME VU SONG ANH TUAN (480), M. YVAN JEREMY (483).

**Soit 117 copropriétaire(s) absents représentant 41845 tantièmes.**

L'Assemblée Générale procède à la composition du bureau :

**PREMIERE RESOLUTION : Election du président de séance**

Monsieur MORTEROL est élu Président de séance qui par suite de son élection, certifiera, après vérification, la feuille de présence, conformément à l'article 14 du décret du 17 mars 1967.

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59652 tantièmes

**Cette résolution est adoptée, pour 59652 tantièmes sur un total de 59652 tantièmes.**

**DEUXIEME RESOLUTION : Election du premier scrutateur**

Madame ZEMMOUR est élue Scrutatrice.

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59652 tantièmes

**Cette résolution est adoptée, pour 59652 tantièmes sur un total de 59652 tantièmes.**

**TROISIEME RESOLUTION : Election du deuxième scrutateur**

Monsieur RIEUBLANC est élu Scrutateur.

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59652 tantièmes

**Cette résolution est adoptée, pour 59652 tantièmes sur un total de 59652 tantièmes.**

**QUATRIEME RESOLUTION : Election du secrétaire de séance**

Madame CRINON, représentant le Cabinet IMMO DE FRANCE PARIS IDF, est élue au poste de Secrétaire de séance.

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59652 tantièmes

**Cette résolution est adoptée, pour 59652 tantièmes sur un total de 59652 tantièmes.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION : Rapport du conseil syndical**

Le conseil syndical rend compte de l'exécution de sa mission concernant l'exercice écoulé.

#### **SIXIEME RESOLUTION : Information sur les procédures en cours**

Le syndic indique à l'assemblée générale qu'il n'existe aucune procédure en cours.

#### **SEPTIEME RESOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice clos**

*« L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de l'exercice clos au 31/12/2014 ».*

**Ont voté pour** : 121 copropriétaires représentant 59183 tantièmes

**A voté contre** : 1 copropriétaire représentant 469 tantièmes  
SCI LES PASTELS (469).

**Cette résolution est adoptée, pour 59183 tantièmes sur un total de 59652 tantièmes.**

#### **HUITIEME RESOLUTION : Désignation du syndic**

*« L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, désigne en qualité de syndic, IMMO DE FRANCE PARIS IDF, représentée par Monsieur BULOT, société au capital de 23 486 520 €, dont le siège social est 20 Rue Treilhard 75415 PARIS CEDEX 08, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro 529 196 412, garantie par la GALLAN SA 89 rue de la Boétie 75008 PARIS, titulaire de la carte professionnelle n° G5792, et ce pour une durée de 1 an 4 mois et 16 jours, à compter du 18/05/2015 jusqu'au 30/09/2016.*

*L'assemblée générale approuve les conditions du contrat de syndic joint à la convocation et donne mandat au Président de séance, Monsieur MORTEROL, pour le signer au nom du syndicat des copropriétaires.*

*Dans le cadre des obligations légales de la Loi ALUR, un compte bancaire séparé sera ouvert au nom du syndicat des copropriétaires ».*

**Ont voté pour** : 117 copropriétaires représentant 57467 tantièmes

**Se sont abstenus** : 5 copropriétaires représentant 2185 tantièmes  
MLLE BAUDOIN NATHALIE (463), M/ME BOURGOIN PATRICK (338), IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME GABERT EMMANUEL (408), M/ME SOLET CHRISTOPHE (491).

**Cette résolution est adoptée, pour 57467 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

#### **NEUVIEME RESOLUTION : Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice en cours**

*« L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, prend acte de la nécessité d'ajuster le budget prévisionnel de l'exercice en cours et en conséquence approuve le nouveau montant de 623.795,00 € TTC. L'augmentation ainsi décidée sera répartie sur les appels trimestriels non encore échus ».*

**Ont voté pour** : 120 copropriétaires représentant 58544 tantièmes

**Ont voté contre** : 2 copropriétaires représentant 1108 tantièmes  
IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 58544 tantièmes sur un total de 59652 tantièmes.**

## **DIXIEME RESOLUTION : Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2016 au 31/12/2016**

*« L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, approuve le budget prévisionnel de l'exercice du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016, pour un montant de 623 795 € TTC.*

*Le budget est appelé par provisions égales au quart de son montant, exigibles le premier jour de chaque trimestre ».*

**Ont voté pour** : 120 copropriétaires représentant 58544 tantièmes

**Ont voté contre** : 2 copropriétaires représentant 1108 tantièmes  
IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 58544 tantièmes sur un total de 59652 tantièmes.**

**Est arrivé en cours de séance** : M/ME LE GLOUET ANNE \*.

\* La feuille de présence fait désormais référence à 59984 tantièmes présents ou représentés et 41513 tantièmes absents.

## **ONZIEME RESOLUTION : Désignation du conseil syndical**

*« L'assemblée générale désigne M/Mme XXX en qualité de membre du conseil syndical, pour une durée de un an ».*

### **Liste actuelle des membres du Conseil Syndical :**

M/ME BAUDOIN NATHALIE, M/ME BERMOND HELENE, M/ME DEVILLE, M MUSIALSKI, M. LE BIHAN ELIE, M/ME DELAPIERRE, M/ME MOATTI,, M. MORTEROL GHISLAIN , M/ME PAROT FRANCOISE , M. RIEUBLANC, M. ZAIDI IDIR , M/ME ZEMMOUR,, M/ME GUIGNARD, M. ROY, M. BERRIH ROBERT.

### **Madame BAUDOIN Nathalie**

**Ont voté pour** : 123 copropriétaires représentant 59984 tantièmes

**Cette résolution est adoptée, pour 59984 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

### **Madame BERMON Héléne**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

### **Madame DEVILLE**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

### **Monsieur MUSIALSKI**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Monsieur LE BIHAN Elie**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Madame DELAPIERRE**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Madame MOATTI**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Monsieur MORTEROL Ghislan**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Madame PAROT Françoise**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Monsieur RIEUBLANC**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Monsieur ZAIDI IDIR**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Madame ZEMMOUR**

**Ont voté pour** : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

**Ont voté contre** : 1 copropriétaires représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Monsieur ANTUNES**

Ont voté pour : 123 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.

**DOUZIEME RESOLUTION : Montant des marchés et contrats pour lesquels la consultation du conseil syndical est obligatoire**

*« L'assemblée générale décide de fixer à 2.000,00 € TTC le montant des marchés de travaux et contrats à partir duquel la consultation du Conseil syndical par le syndic est obligatoire ».*

Ont voté pour : 123 copropriétaires représentant 59984 tantièmes

Cette résolution est adoptée, pour 59984 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.

**TREIZIEME RESOLUTION : Montant des marchés et contrats pour lesquels la mise en concurrence est obligatoire**

*« L'assemblée générale décide de fixer à 2.000,00 € TTC le montant des marchés de travaux et contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire ».*

Ont voté pour : 123 copropriétaires représentant 59984 tantièmes

Cette résolution est adoptée, pour 59984 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.

**QUATORZIEME RESOLUTION : Modalités de consultation des pièces comptables**

*« L'assemblée générale, conformément à l'article 18-1 de la Loi du 10 juillet 1965, décide que les copropriétaires auront la faculté de consulter les pièces justificatives des charges de copropriété selon les modalités suivantes : 6 jours précédant la date de la tenue de l'assemblée générale approuvant les comptes aux heures d'ouverture des bureaux et sur rendez-vous ».*

Ont voté pour : 122 copropriétaires représentant 59361 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 623 tantièmes  
M/ME STERPU STEFAN (623).

Cette résolution est adoptée, pour 59361 tantièmes sur un total de 59984 tantièmes.

**QUINZIEME RESOLUTION : Autorisation permanente donnée à la police ou la gendarmerie d'accéder aux parties communes**

*« L'assemblée générale autorise de façon permanente, la police et la gendarmerie nationale à pénétrer dans les parties communes ».*

Ont voté pour : 123 copropriétaires représentant 59984 tantièmes

Cette résolution est adoptée, pour 59984 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.

**SEIZIEME RESOLUTION : Décision de procéder aux travaux de rénovation de la salle commune**

*« L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux de réfection de la salle commune pour un montant maximum TTC de 6.629,21 €, selon proposition de la société BOU.INE et comprenant le coût :*

*- des travaux,*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

*- clé de répartition : charges communes générales*

*- appels : 1 appel de fonds le 01/07/2015 ».*

**Ont voté pour** : 113 copropriétaires représentant 55279 tantièmes

**Ont voté contre** : 8 copropriétaires représentant 3880 tantièmes  
IND BOYER/SAUVAGE (741), IND CADOT/LU CONG SANG (509), IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME DO SI HOANG PHAM THUY LIEN (493), M/ME GUIGNARD HELENE (352), M/ME MENASERA FATIMA ZOHRA (186), M. SOLET CHRISTOPHE (491), M/ME STERPU STEFAN (623).

**Se sont abstenus** : 2 copropriétaires représentant 825 tantièmes  
M. RASSANT MICHEL (367), M/ML SOUM/MULLER LAURENT/MARYSKA (458).

**Cette résolution est adoptée, pour 55279 tantièmes sur un total de 59159 tantièmes.**

**DIX-SEPTIEME RESOLUTION : Honoraires du syndic pour les travaux de rénovation de la salle commune**

*« L'assemblée générale, conformément à l'article 18-1 A de la Loi du 10 juillet 1965, décide de fixer les honoraires du syndic pour le suivi administratif et comptable des travaux de réfection de la salle commune, à hauteur de 2 % HT du montant HT desdits travaux.*

*Ce montant sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

*- clé de répartition : charges communes générales*

*- appels : 1 appel de fonds le 01/07/2015 ».*

**Ont voté pour** : 109 copropriétaires représentant 53535 tantièmes

**Ont voté contre** : 9 copropriétaires représentant 4159 tantièmes  
IND CADOT/LU CONG SANG (509), IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME DO SI HOANG PHAM THUY LIEN (493), M/ME GUIGNARD HELENE (352), M/ME MOATTI KASPARIAN ARIELLE LISETTE (484), M. NGO THAO (504), M. PIETON GUY MAURICE (474), M. RASSANT MICHEL (367), M/ME SOLET CHRISTOPHE (491).

**Se sont abstenus** : 5 copropriétaires représentant 2290 tantièmes  
M/ME BAUDOIN NATHALIE (463), M/ME BOURGOIN PATRICK (338), M/ME GABERT EMMANUEL (408), M/ML SOUM/MULLER LAURENT/MARYSKA (458), M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 53535 tantièmes sur un total de 57694 tantièmes.**

**DIX-HUITIEME RESOLUTION : Décision à prendre concernant l'augmentation des frais de réservation de la salle commune**

*« L'assemblée générale décide de l'augmentation des frais de réservation de la salle commune qui passeront de 50,00€ à 60,00€ ».*

**Ont voté pour** : 115 copropriétaires représentant 56326 tantièmes

**Ont voté contre** : 7 copropriétaires représentant 3167 tantièmes  
M. ALFONSI ANTONI (457), IND CADOT/LU CONG SANG (509), IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME DO SI HOANG PHAM THUY LIEN (493), M/ME GUIGNARD HELENE (352), M. NGO THAO (504), M. RASSANT MICHEL (367).

**S'est abstenu** : 1 copropriétaire représentant 491 tantièmes  
M/ME SOLET CHRISTOPHE (491).

**Cette résolution est adoptée, pour 56326 tantièmes sur un total de 59493 tantièmes.**

**DIX-NEUVIEME RESOLUTION : Décision de procéder aux travaux de mise en peinture des 2 passages traversants sous le bâtiment central**



*« L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux de mise en peinture des 2 passages traversants sous le bâtiment central pour un montant TTC maximum de 7.851,87 €, selon proposition de la société BOU.INE :*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- *clé de répartition : charges communes générales*
- *appels : 1 appel de fonds le 01/07/2015 ».*

**Ont voté pour** : 107 copropriétaires représentant 53096 tantièmes

**Ont voté contre** : 14 copropriétaires représentant 6017 tantièmes

M/ME BOURGOIN PATRICK (338), IND CADOT/LU CONG SANG (509), IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME DO SI HOANG PHAM THUY LIEN (493), M. GILLES DANIEL (397), M/ME GUIGNARD HELENE (352), M. MARCIANO FELIX (445), M/ME MARCIANO JOCELYNE (476), M/ME MENASERA FATIMA ZOHRA (186), M/ME MOATTI KASPARIAN ARIELLE LISETTE (484), M/ME PIEDANNA FRANCOISE (229), M/ME SOLET CHRISTOPHE (491), M/ME STERPU STEFAN (623), M. ZAIDI IDIR (509).

**Se sont abstenus** : 2 copropriétaires représentant 871 tantièmes  
M. NGO THAO (504), M. RASSANT MICHEL (367).

**Cette résolution est adoptée, pour 53096 tantièmes sur un total de 59113 tantièmes.**

**VINGTIEME RESOLUTION : Honoraires du syndic pour travaux de mise en peinture des 2 passages traversant sous le bâtiment**

*« L'assemblée générale, conformément à l'article 18-1 A de la Loi du 10 juillet 1965, décide de fixer les honoraires du syndic pour le suivi administratif et comptable des travaux de mise en peinture des 2 passages traversants sous le bâtiment central à hauteur de 2 % HT du montant HT desdits travaux.*

*Ce montant sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- *clé de répartition : charges communes générales*
- *appels : 1 appel de fonds le 01/07/2015 ».*

**Ont voté pour** : 108 copropriétaires représentant 53255 tantièmes

**Ont voté contre** : 12 copropriétaires représentant 5235 tantièmes

M/ME BOURGOIN PATRICK (338), IND CADOT/LU CONG SANG (509), IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME DO SI HOANG PHAM THUY LIEN (493), M/ME GUIGNARD HELENE (352), M/ME MOATTI KASPARIAN ARIELLE LISETTE (484), M. NGO THAO (504), M/ME PIEDANNA FRANCOISE (229), M. PIETON GUY MAURICE (474), M. RASSANT MICHEL (367), M/ME SOLET CHRISTOPHE (491), M. ZAIDI IDIR (509).

**Se sont abstenus** : 3 copropriétaires représentant 1494 tantièmes  
M/ME BAUDOIN NATHALIE (463), M/ME GABERT EMMANUEL (408), M/ME STERPU STEFAN (623).

**Cette résolution est adoptée, pour 53255 tantièmes sur un total de 58490 tantièmes.**

**VINGT ET UNIEME RESOLUTION : Mandat à donner au conseil syndical et au syndic pour le choix de l'entreprise pour la renégociation du contrat de fourniture de gaz**

*« L'assemblée générale donne mandat au conseil syndical et au syndic pour le choix de l'entreprise pour la renégociation du contrat de fourniture de gaz ».*

**Ont voté pour** : 123 copropriétaires représentant 59984 tantièmes

**Cette résolution est adoptée, pour 59984 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**Est arrivé en cours de séance** : M/ME DANIEL HERVE, M/ME DE CONIHOUT Roland, M/ME LECOQ DAVID \*.

\* La feuille de présence fait désormais référence à 61054 tantièmes présents ou représentés et 40443 tantièmes absents.

**VINGT-DEUXIEME RESOLUTION** : **Décision à prendre concernant l'étude de mise en sécurité et de sureté de la résidence**

*« L'assemblée générale, décide de faire procéder à une étude de mise en sécurité et de sureté de la résidence selon un montant maximum de 4.000,00 € TTC (appel d'offres en cours) et donne mandat au conseil syndical pour le choix du cabinet à retenir.*

- clé de répartition : charges communes générales
- Financement : dans le cadre du budget de fonctionnement »

**Ont voté pour** : 109 copropriétaires représentant 53521 tantièmes

**Ont voté contre** : 17 copropriétaires représentant 7533 tantièmes

MLLE BAUDOIN NATHALIE (463), M/ME BOURGOIN PATRICK (338), IND CADOT/LU CONG SANG (509), IND CATILLON ASSE LAURENT (485), M/ME DANIEL HERVE (349), M/ME DO SI HOANG PHAM THUY LIEN (493), M/ME GABERT EMMANUEL (408), MLLE GUIGNARD HELENE (352), MLLE LE BIHAN CORINNE FREDERIQUE (494), MLLE MENASERA FATIMA ZOHRA (186), M/ME MOATTI KASPIRIAN ARIELLE LISETTE (484), M. NGO THAO (504), M. RASSANT MICHEL (367), M/ME RIEUBLANC FRANCIS MARIE-JOSE (478), M/ME SOLET CHRISTOPHE (491), M/ME STERPU STEFAN (623), M. ZAIDI IDIR (509).

**Cette résolution est adoptée, pour 53521 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**VINGT-TROISIEME RESOLUTION** : **Décision de procéder aux travaux d'entretien des sous dalles des terrasses privatives entrée 13 avenue Jeanne d'Arc**

*« L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux d'entretien des sous dalles des terrasses privatives entrée 13 avenue Jeanne d'Arc, pour un montant maximum de 7.500,00€ HT*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- clé de répartition : charges bâtiment 4 (13 avenue Jeanne d'Arc)
- Financement : dans le cadre du budget de fonctionnement ».

**Ont voté pour** : 29 copropriétaires représentant 570 tantièmes

**Ont voté contre** : 3 copropriétaires représentant 56 tantièmes

MME DELABRIERE Françoise (18), M. MARCIANO FELIX (19), MME MARCIANO JOCELYNE (19).

**Cette résolution est adoptée, pour 570 tantièmes sur un total de 626 tantièmes.**

**VINGT-QUATRIEME RESOLUTION** : **Décision de procéder aux travaux d'entretien des sous dalles des terrasses privatives entrée 21 avenue Jeanne d'Arc**

*« L'assemblée générale décide de faire procéder aux travaux d'entretien des sous dalles des terrasses privatives entrée 21 avenue Jeanne d'Arc, pour un montant maximum de 7.500,00€ HT*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- clé de répartition : charges bâtiment 2 (21 avenue Jeanne d'Arc)
- Financement : dans le cadre du budget de fonctionnement.

**Ont voté pour** : 31 copropriétaires représentant 583 tantièmes

**Ont voté contre** : 6 copropriétaires représentant 108 tantièmes  
M/ME BOURGOIN PATRICK (15), IND CADOT/LU CONG SANG (20), M/ME CIRERA PIERRE (19),  
MLLE LE BIHAN CORINNE FREDERIQUE (20), M. NGO THAO (20), M. RASSANT MICHEL (14).

**Cette résolution est adoptée, pour 583 tantièmes sur un total de 691 tantièmes.**

**VINGT-CINQUIEME RESOLUTION : Décision à prendre pour la mise en place d'un contrat  
d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall  
d'entrée escalier 7**

*« L'assemblée générale décide la mise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes  
d'intérieur du hall d'entrée escalier 7, pour un montant TTC de 722,94 €, selon proposition de la  
société ARBRES ET PAYSAGES :*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- clé de répartition : charges escalier 7*
- appels (nombre, montant, date d'exigibilité de chaque appel) ».*

**Ont voté contre** : 4 copropriétaires représentant 298 tantièmes  
MLE BAUDOINT NATHALIE (75), M/ME MOATI KASPARIAN ARIELLE LISET (72), MME PAROT  
FRANCOISE (76), M/ME SOLET CHRISTOPHE (75)

**A voté pour** : 1 copropriétaire représentant 31 tantièmes  
IND BEAUDOIN LAURENT/THOMAS (31).

**Cette résolution est rejetée, pour 298 tantièmes sur un total de 329 tantièmes.**

**VINGT-SIXIEME RESOLUTION : Décision à prendre pour la mise en place d'un contrat  
d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall  
d'entrée escalier 9**

*« L'assemblée générale décide la mise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes  
d'intérieur du hall d'entrée escalier 9, pour un montant TTC de 722,94 €, selon proposition de la  
société ARBRES ET PAYSAGES :*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- clé de répartition : charges escalier 9*
- Financement : dans le cadre du budget de fonctionnement ».*

**Ont voté pour** : 9 copropriétaires représentant 404 tantièmes

**Ont voté contre** : 3 copropriétaires représentant 207 tantièmes  
IND CATILLON ASSE LAURENT (76), M/ME GABERT EMMANUEL (59), M/ME ZITOUNI FAHIM (72).

**Cette résolution est adoptée, pour 404 tantièmes sur un total de 611 tantièmes.**

**VINGT-SEPTIEME RESOLUTION : Décision à prendre pour la mise en place d'un contrat  
d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall  
d'entrée escalier 11**

*« L'assemblée générale décide la mise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes  
d'intérieur du hall d'entrée escalier 11, pour un montant TTC de 722,94 €, selon proposition de la  
société ARBRES ET PAYSAGES :*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- clé de répartition : charges escalier 11*
- Financement : dans le cadre du budget de fonctionnement ».*

**Ont voté pour** : 6 copropriétaires représentant 388 tantièmes

**A voté contre** : 1 copropriétaire représentant 74 tantièmes  
M/ML SOUM/MULLER LAURENT/MARYSKA (74).

**S'est abstenu** : 1 copropriétaire représentant 72 tantièmes  
M/ML FAJOLLES/GAUCHER Louis-René/Clémence (72).

**Cette résolution est adoptée, pour 388 tantièmes sur un total de 462 tantièmes.**

**VINGT-HUITIEME RESOLUTION** : Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 13

*« L'assemblée générale décide la mise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 13 (bâtiment 4), pour un montant TTC de 722,94 €, selon proposition de la société ARBRES ET PAYSAGES :*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- clé de répartition : charges escalier 13 (bâtiment 4)*
- financement : dans le cadre du budget de fonctionnement ».*

**Ont voté pour** : 30 copropriétaires représentant 590 tantièmes

**Ont voté contre** : 2 copropriétaires représentant 36 tantièmes  
MLLE GUIGNARD HELENE (15), M. ZAIDI IDIR (21).

**Cette résolution est adoptée, pour 590 tantièmes sur un total de 626 tantièmes.**

**VINGT-NEUVIEME RESOLUTION** : Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 21

*« L'assemblée générale décide la mise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 21 (bâtiment 2), pour un montant TTC de 722,94 €, selon proposition de la société ARBRES ET PAYSAGES :*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- clé de répartition : charges escalier 21 (bâtiment 2)*
- financement : dans le cadre du budget de fonctionnement ».*

**Ont voté pour** : 32 copropriétaires représentant 600 tantièmes

**Ont voté contre** : 5 copropriétaires représentant 91 tantièmes  
M. ALFONSI ANTONI (18), IND CADOT/LU CONG SANG (20), M. NGO THAO (20), M. RASSANT MICHEL (14), M/ME RIEUBLANC FRANCIS MARIE-JOSE (19).

**Cette résolution est adoptée, pour 600 tantièmes sur un total de 691 tantièmes.**

**TRENTIEME RESOLUTION** : Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 23

*« L'assemblée générale décide la mise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 23, pour un montant TTC de 722,94 €, selon proposition de la société ARBRES ET PAYSAGES :*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- clé de répartition : charges escalier 23*
- financement : dans le cadre du budget de fonctionnement ».*

**Ont voté pour** : 5 copropriétaires représentant 326 tantièmes

**A voté contre** : 1 copropriétaire représentant 77 tantièmes  
M/ME HEUBERGER JEROME (77).

**S'est abstenu** : 1 copropriétaire représentant 74 tantièmes  
M. LE BIHAN ELIE (74).

**Cette résolution est adoptée, pour 326 tantièmes sur un total de 403 tantièmes.**

**TRENTE ET UNIEME RESOLUTION : Décision à prendre pour lamise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 25**

*« L'assemblée générale décide la mise en place d'un contrat d'entretien annuel des plantes d'intérieur du hall d'entrée escalier 25, pour un montant TTC de 722,94 €, selon proposition de la société ARBRES ET PAYSAGES :*

*Le coût de ces travaux sera réparti et financé selon les modalités suivantes :*

- *clé de répartition : charges escalier 25*
- *financement : dans le cadre du budget de fonctionnement ».*

**Ont voté pour** : 5 copropriétaires représentant 314 tantièmes

**Ont voté contre** : 3 copropriétaires représentant 169 tantièmes  
MR&L AIT KACI AHMED/MANDIN MALEK/ALICE (67), MME HERARD-LAVAL CECILE (74), M/ME MENASERA FATIMA ZOHRA (28).

**Cette résolution est adoptée, pour 314 tantièmes sur un total de 483 tantièmes.**

**TRENTE-DEUXIEME RESOLUTION : Demande de Monsieur BIGO selon courrier joint à la convocation**

*« L'assemblée générale décide de ne pas procéder à l'isolation de la face nord par l'extérieur, des zones de comble et l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée dans les pièces humides selon demande de Monsieur BIGO »*

**Ont voté pour** : 126 copropriétaires représentant 60742 tantièmes

**A voté contre** : 1 copropriétaire représentant 651 tantièmes  
M/ME BIGO FRANCOIS (651).

**Cette résolution est adoptée, pour 60742 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**TRENTE-TROISIEME RESOLUTION : Demande de la SCI COFALINE ET ANATHY selon courrier joint à la convocation**

*« L'assemblée générale décide de ne pas procéder à l'installation d'une rampe pour l'accessibilité des personnes handicapées des cabinets de kinésithérapie et de sages femmes au 21 avenue Jeanne d'Arc selon demande de la SCI COFALINE et ANATHY ».*

**Ont voté pour** : 124 copropriétaires représentant 60122 tantièmes

**A voté contre** : 1 copropriétaire représentant 485 tantièmes  
IND CATILLON ASSE LAURENT (485).

**Se sont abstenus** : 2 copropriétaires représentant 786 tantièmes  
MR&L AIT KACI AHMED/MANDIN MALEK/ALICE (448), M/ME BOURGOIN PATRICK (338).

**Cette résolution est adoptée, pour 60122 tantièmes sur un total de 101497 tantièmes.**

**L'ORDRE DU JOUR EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES.**

**Le président  
M. MORTEROL**

**Le(s) scrutateur(s)  
Mme ZEMMOUR  
M.RIEUBLANC**

**Le secrétaire  
Mme CRINON**

**Copie certifiée conforme à l'original signé en séance  
LE SYNDIC**

Les copropriétaires absents et non représentés à l'Assemblée Générale, ainsi que ceux ayant voté contre l'une des décisions adoptée par cette Assemblée, ont reçu notification desdites décisions, par pli recommandé AR, en leur rappelant que « Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai de DEUX MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale .

*Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 € à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. ».*